



## COMMUNIQUE DE PRESSE : BURUNDI - LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE DES NATIONS UNIES – LA VERITE ET LA JUSTICE EN MARCHÉ

Le collectif des avocats des parties civiles « Justice for Burundi » salue le rapport de la Commission d'Enquête des Nations Unies exhortant la Cour pénale internationale à La Haye à mener une enquête sur les faits commis au Burundi.

Le collectif des avocats remercie d'abord les femmes et les hommes du Burundi épris de justice qui au péril de leur vie ont accepté de témoigner sur des faits précis et accablants. **Ce rapport est d'abord leur rapport** et le collectif des avocats sait que leur contribution a été décisive. Il n'est pas banal que près de 500 personnes témoignent ensemble sur des faits précis. Le Collectif précise que les témoins en attente de collaborer avec la Justice sont plus nombreux encore. Ce rapport est la démonstration que les tortionnaires sont des tigres de papier lorsqu'ils font face à des victimes déterminées, organisées et structurées.

**Le Collectif à son tour place désormais tous ses espoirs dans l'ouverture des enquêtes de la Cour Pénale Internationale.** Personne ne peut se défaire face à la réalité des faits établis. Pour le Collectif, l'œuvre de Justice contribuera aussi et de façon décisive à la pacification de la Région et à éviter de nouveaux massacres. Elle doit être poursuivie sans relâche.

Le Collectif a reçu des centaines de messages de sympathie depuis le 4 septembre dernier. Chaque message est une contribution belle et digne à la réalisation du combat en cours pour la Vérité et la Justice.

**Aux 800 mandats, viennent désormais s'ajouter plus de 600 nouveaux mandats remis au Collectif des avocats « Justice for Burundi » peu avant la conférence du 4 septembre dernier.** Ces mandats seront aussi transmis aux autorités judiciaires dans le respect du secret des sources qui sera maintenu.



Le collectif est conscient de l'immensité de sa tâche à la mesure des espoirs des familles des victimes. **Le Collectif poursuivra son travail sans crainte et sans relâche car c'est un projet en Humanité qui donnera sens au sacrifice des hommes et femmes du Burundi.** Que les autorités de la Cour pénale soient assurées que le collectif ne vient pas seul. Il vient avec des milliers de voix de personnes ayant vu, entendu, suivi les crimes et demandant justice. Ces voix sont là. Elles sont avec nous et elles seront demain présentes fortes et courageuses dans les procès-verbaux des enquêteurs, dans les auditions, et... elles viendront aux audiences de Justice. **Notre demande est claire : les coupables doivent être condamnés au terme d'un procès équitable. Ils doivent comprendre que notre force est la Loi qui interdit le meurtre, la torture, les coups et blessures, les viols, les disparitions ... mais qui sanctionne depuis l'antiquité ces mêmes crimes avec des peines justes et proportionnées au mal commis à Autrui.**

Le pouvoir est une fonction qui s'exerce dans le respect de la Loi. La résistance des familles de victimes est la voie incontournable de la restauration d'une société pacifiée. Le collectif veut être et rester digne de la confiance qui lui a été accordée dans le respect de la Loi et de sa mission d'auxiliaire de la Justice.

Bruxelles et Bujumbura, le 7 septembre 2017.

Pour le comité,

Armel Niyongere  
[armelniyo@gmail.com](mailto:armelniyo@gmail.com)  
Whatsupp : +250 784915091

  
lcc Bernard Maingain  
[bm@xirius.be](mailto:bm@xirius.be)  
Tel:+32.475.60.87.64

Lef FORSTER  
[cabinetlforster@free.fr](mailto:cabinetlforster@free.fr)  
Tel : +33.6.07.04.36.02

Lambert Nigarura  
[nigarlambert@gmail.com](mailto:nigarlambert@gmail.com)  
Tel : +32.466.30.83.18

Alain Detheux  
[alain.detheux@m13.be](mailto:alain.detheux@m13.be)  
Tél. : 02.538.36.20

« Pour tout contact concernant le présent communiqué Armel NIYONGERE (Whatsupp : +250 784915091 et Bernard MAINGAIN +32.475.60.87.64) »